

**Semaine du 29 janvier au 6 février 2011**



# Journées Mondiales des Zones Humides 2011

*« Les forêts :  
vitales pour l'eau et les zones humides »*

**Appel à projets  
Actions pédagogiques  
pour les scolaires**

---

## Le contexte des JMZH 2011

---

### Une journée mondiale pour les zones humides (*voir annexe*)

Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de « Convention de Ramsar », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971.

### Les lagunes méditerranéennes au cœur du thème **“Les forêts : vitales pour l'eau et les zones humides – pour réfléchir au rôle global des forêts dans notre vie”**

En 2011, le thème de la journée, choisi par le bureau de la Convention de Ramsar, porte sur les zones humides et les forêts. Le secrétariat de Ramsar a proposé ce thème pour réfléchir au rôle global des forêts dans notre vie, l'année 2011 étant déclarée par l'Organisation des Nations Unies « Années internationale des forêts ».

### L'esprit des Journées Mondiales des Zones Humides

Cet événement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

### L'interprétation du thème

Derrière le terme forêt, on peut parler :

- *Des zones humides boisées et les avantages particuliers qu'elles apportent.* Mangroves, forêts marécageuses : biologiquement diverses, elles nous aident à gérer notre eau douce et nous offrent beaucoup d'autres « services », y compris leur rôle vital dans le stockage du carbone – elles sont nos alliées face aux changements climatiques. Or, en dépit de leur utilité, elles sont souvent menacées par le développement, le drainage et la conversion à d'autres utilisations.

- *Du rôle des forêts – humides ou non – dans notre vie* et pourquoi il importe de prendre soin d'elles. Elles sont vitales pour tous les êtres humains car à l'échelon mondial, c'est des forêts que dépend la disponibilité de l'eau douce et, dans une large mesure, la qualité de l'eau.

- *Du rôle des forêts dans le fonctionnement des zones humides.* C'est simple : la santé de nos zones humides, qu'elles soient boisées ou non, est tributaire de la santé des forêts des bassins versants. Perdre et dégrader les forêts, c'est perdre et dégrader les zones humides.

**[...] Les lagunes méditerranéennes dans leur ensemble ne sont pas directement concernées par la forêt, cependant c'est l'occasion de mettre en avant les zones humides annexes des lagunes, avec en premier lieu les ripisylves, les bois riverains qui sont souvent fragmentés, dégradés, voire disparus du littoral méditerranéen. Les corridors rivulaires sont des éléments-clés pour la conservation de la biodiversité : des espaces à restaurer pour leurs fonctions écologiques et les services rendus.**

## Des pistes pour élargir le thème

Plusieurs pistes permettraient d'élargir le thème sur les points suivants :

- La diversité des habitats de la lagune : dunes, roselières, marais périphériques, font la richesse des lagunes. Les lagunes sont des lieux chargés en histoire et frappent par l'originalité de leurs paysages. Dans toute la région méditerranéenne, l'homme est lié aux lagunes par des valeurs culturelles, témoignant de l'évolution des pratiques (déforestation...);
- Les corridors rivulaires, « têtes de pont » des futures trames, remplissent de multiples fonctions au bénéfice des espèces (par exemple Cistude d'Europe, Avifaune arboricole, poissons) : couloirs de circulation, habitat, refuge ;
- Les « forêts de rivière » (ripisylves) rendent également de nombreux services écologiques à nos territoires et à nos communes : lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité des eaux, réduction des risques d'inondation, qualité des paysages ;
- La perte de zones humides engendre par la même occasion la perte des services que ces écosystèmes nous fournissent naturellement, impactant ainsi nos sociétés ;
- La perte de la biodiversité se poursuivra en raison des divers impacts induits par l'homme, notamment la perte des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, le prélèvement excessif de l'eau, la surexploitation, ect ;
- Des solutions existent à nous de les mettre en lumière : sensibilisation, concertation, formation réglementation, restauration, gestion...

**NB** : 2011 est une année spéciale pour Ramsar, qui célèbre son **40<sup>ème</sup> anniversaire** !

---

## Le contenu de l'appel à projets 2011 pour les scolaires

---

Cette année encore<sup>(1)</sup>, le **Pôle Relais Lagunes** (voir annexe), porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels LR et l'Office de l'Environnement de la Corse, coordonne la programmation d'actions autour de cette problématique. Le **GRAINE LR** se joint à cet événement en s'attachant plus particulièrement à la programmation des actions éducatives pour un **public de scolaires**.

**NB** : *Cet appel à projets est ouvert à tous les adhérents du GRAINE LR et des réseaux départementaux.*

### ⇒ Les animations

Les animations et sorties sur le terrain pourront être proposées sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon, **en lien avec la thématique** des JMZH 2011.

Vous êtes invités à nous proposer un projet avec un public scolaire. Il vous est possible de proposer une animation dans le cadre d'un projet scolaire déjà en place ou de créer un nouveau projet avec un établissement. S'il vous est difficile de nous proposer un établissement scolaire avec lequel monter un projet, nous tenterons de vous mettre en lien avec un établissement en demande.

⇒ Il vous est donc possible, soit de consolider un projet actuel, soit de saisir notre proposition pour bâtir de nouveaux partenariats avec des établissements scolaires de votre territoire.

Chaque structure retenue signera une convention avec le GRAINE pour formuler les modalités du projet et les responsabilités dans celui-ci.

### ⇒ La valorisation des expériences JMZH 2011

En 2010, le GRAINE a créé un blog afin de mettre en ligne les comptes-rendus d'animation, ceci dans le but de valoriser les projets, communiquer plus largement sur cet événement, de rendre disponibles les informations pour tous et à tout moment et de permettre l'échange d'expériences entre scolaires, enseignants et éducateurs. Le site est toujours actif et servira de nouveau cette année : <http://jmzhgraine.wordpress.com/>

Chaque classe participant aux JMZH 2011 aura à nouveau un espace dédié. Il sera de la responsabilité des structures intervenantes, en lien avec l'animatrice du réseau littoral du GRAINE, de :

- Mettre en ligne un compte rendu de l'animation (déroulé / outil / créations éventuelles) ;
- D'accompagner l'enseignant pour que chaque classe mette en ligne un compte rendu succinct de l'animation : vécu des élèves, de l'enseignant, des photos, etc.

### ⇒ La prise en charge financière

La prise en charge financière de l'animation pourra être partielle ou intégrale selon les propositions.

Elle sera d'une hauteur maximale de :

- **200 €** pour une demi-journée d'animation et la mission de valorisation de l'expérience (cf. paragraphe ci-dessus) ;
- **350 €** pour une journée d'animation et la mission de valorisation de l'expérience.

### ⇒ La sélection des animations

La sélection des animations sera réalisée par le GRAINE et le CEN. Les critères suivants seront pris en compte pour le choix des animations :

- Projet en adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH et concourant à améliorer la prise en compte des zones humides, au maintien de leur qualité, voire à leur sauvegarde ;
- Pertinence du projet par rapport aux programmes scolaires ;
- Pertinence du déroulé pédagogique du projet ;
- Projet en extérieur devant prévoir une alternative en cas d'intempéries (changement de date ou intervention en intérieur).

<sup>1)</sup> : Le bilan des précédentes journées mondiales des zones humides est disponible sur le site internet du pôle :  
[http://www.pole-lagunes.org/ftp/JMZH2010/Bilan/Bilan\\_JMZH2010.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/JMZH2010/Bilan/Bilan_JMZH2010.pdf)

## Fiche Réponse

### Votre structure

Structure : .....

Prénom et nom de l'animateur : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : ..... Site internet : .....

### Votre action

#### Présentation

L'établissement scolaire partenaire :

- Etablissement contacté et choisi     Etablissement avec lequel un projet est déjà établi

Niveau - Localité - Nom du responsable : .....

.....

- Etablissement à déterminer sur votre territoire :

Cycle 3 - 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> - lycée (entourer la mention choisie)

Le type d'action proposé (plusieurs actions peuvent être présentées) :

- Une sortie nature  
 Un atelier pédagogique  
 Autre (préciser) : .....

Le territoire de l'action : .....

Lieu du déroulement de l'action :

- Sur un lieu précis : .....  
 Sur un lieu à déterminer

→ Pour le transport du public sur le lieu d'animation :

- Une possibilité est d'ores et déjà trouvée : .....  
 Une piste est à creuser : .....  
 Aucune solution n'est envisagée pour le moment

## *Contenu*

Titre de l'action : .....

Objectifs : .....

.....

.....

Liens avec la thématique “*Les forêts : vitales pour l'eau et les zones humides*” :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description succincte du cheminement pédagogique (démarche, outils utilisés, thématiques abordées, détail des différentes étapes de l'animation...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Liens avec les programmes scolaires : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **Organisation**

⇒ Les possibilités pour votre intervention :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi

⇒ Durée de votre intervention :

- ½ journée : matin - après-midi (*entourer la mention choisie*)
- 1 journée
- Plusieurs jours (*préciser*) : .....

⇒ Nombre de personnes impliquées dans l'intervention : .....

## **Besoins financiers**

⇒ Montant total demandé au GRAINE LR : .....

Merci de renvoyer ce dossier avant le **18 décembre 2010** à

GRAINE LR  
Carré Montmorency  
474, allée Henri II de Montmorency  
34000 Montpellier  
[coordinationlittoral@grainelr.org](mailto:coordinationlittoral@grainelr.org)

Fax : 04 67 06 01 12

## **Contact et Renseignements**

Emilie Guillemot - GRAINE LR  
Tel : 04 67 06 01 11



## RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE THEME 2011

---

Synthèse réalisée par le Pôle relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome1\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome2\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/Tome3\\_V2.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf)

Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLPlaquette\\_BD.pdf](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf)

[http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese\\_lagunes/081010\\_PLClasseur\\_BAT.zip](http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip)

Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Lettre 'Zones Humides Infos' sur les arbres et forêts (2010, n°67):

[http://www.snppn.com/IMG/pdf/ZHI\\_67.pdf](http://www.snppn.com/IMG/pdf/ZHI_67.pdf)

"L'arbre, la rivière et l'homme", Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Biodiversité (février 2008)

[http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN\\_Depliant\\_3\\_VOLETS\\_CORRIDORS\\_BD.pdf](http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Depliant_3_VOLETS_CORRIDORS_BD.pdf)

Profil environnemental du Languedoc-Roussillon :

[http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1341&var\\_recherche=profil+environnemental](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=1341&var_recherche=profil+environnemental)

Profil environnemental de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/profil/>

SDAGE Rhône-Méditerranée :

<http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/le-sdage-du-bassin-rhonemediterranee.html>

Des documents spécifiques au thème 2011 seront très prochainement mis en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :

[http://www.ramsar.org/cda/fr/ramсар-activities-wwds-wwd2011index/main/ramсар/1-63-78%5E24770\\_4000\\_1\\_\\_](http://www.ramsar.org/cda/fr/ramсар-activities-wwds-wwd2011index/main/ramсар/1-63-78%5E24770_4000_1__)

---

Pour consulter les programmes scolaires, vous pouvez vous rendre sur :

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.sceren.fr/accueil.htm>

## RAPPELS

---

### **LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES**

La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 152 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. Plus de 1400 zones humides (soit environ 123 millions d'hectares) ont été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. 23 sites Ramsar ont été désignés par la France, dont trois sont situés en Languedoc-Roussillon et en Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit du site « Petite Camargue » formé par l'étang de l'Or et de la Camargue gardoise, du site « Camargue » formé par le delta de Camargue et les étangs du Narbonnais.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

Pourquoi le thème « Prendre soin des zones humides - une réponse au changement climatique » ?

*Toutes les informations sur le site Ramsar :*

[http://www.ramsar.org/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1-63-78\\_4000\\_1](http://www.ramsar.org/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1-63-78_4000_1)

---

## ANNEXE

---

### **LE POLE RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNES**

#### Un Plan d'Actions en faveur des zones humides

Suite à la mission d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides, le Préfet Bernard en mis en évidence la perte de la moitié des zones humides depuis 1960, notamment du fait des incohérences des différentes législations et aides publiques de l'Etat. Ne représentant plus que 3 % du territoire métropolitain, la France décide d'adopter en 1995 un Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH) afin de sauvegarder et de reconquérir les zones humides qui ont un rôle majeur dans l'économie et la biodiversité du pays.

Après un Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) qui a permis de mieux comprendre le rôle, la fonction et les valeurs de ces milieux et la mise en place d'un Observatoire National des Zones Humides (ONZH), le bilan réalisé en 2000 fait état d'avancées significatives au niveau national avec cependant un manque de relais au niveau local.

#### Le besoin de relayer l'action au niveau local

De ce besoin de susciter et d'accompagner d'avantage les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides est née en 2001 l'idée des Pôles relais « zones humides ».

Cinq pôles relais correspondant aux grands types de zones humides rencontrées en France métropolitaine (Marais Atlantiques, Mares et Mouillères, Zones Humides Intérieures, Tourbières et Lagunes méditerranéennes) ont pour mission de relayer et démultiplier le Plan National d'Action vers les gestionnaires de terrain.

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes, coordonné par la Tour du Valat, s'appuie sur le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être bien représenté en Région et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels). Ayant pour objectifs d'assurer un lien entre le niveau local et national, de faciliter la circulation des informations, la mise en réseau des acteurs ou le conseil aux maîtres d'ouvrage, l'équipe du Pôle relais lagunes méditerranéennes met à votre disposition de nombreux outils (site Internet, bases de données bibliographiques, lettres électroniques, programmes de formation...) et reste disponible pour répondre à vos attentes et besoins.

Site web: <http://www.pole-lagunes.org>